



Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Carte de donneur d'organes  
**LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN**  
**VIVRE-PARTAGER.CH**

Déclaration pour ou contre le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation

Si l'un d'eux, le préleveur d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation entre en ligne de compte :

Prénom et nom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

Remarques :  
 Valable pour les personnes âgées de 16 ans et plus.  
 Les art. 8 et 10 de la loi sur la transplantation servent de base à la prise de décision.  
 L'expression de la volonté contenue dans la présente carte a pour effet de limiter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut révoquer sa décision à tout moment.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut également préciser ses souhaits en matière de transplantation.  
 Les informations précises de votre volonté concernant le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules sont disponibles sur le site internet [www.vivre-partager.ch](http://www.vivre-partager.ch), le portail Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou sur [www.swissdonor.org](http://www.swissdonor.org).

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

1. Imprimer et découper la carte.



Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Carte de donneur d'organes  
**LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN**  
**VIVRE-PARTAGER.CH**

Déclaration pour ou contre le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation

Si l'un d'eux, le préleveur d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation entre en ligne de compte :

Prénom et nom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

Remarques :  
 Valable pour les personnes âgées de 16 ans et plus.  
 Les art. 8 et 10 de la loi sur la transplantation servent de base à la prise de décision.  
 L'expression de la volonté contenue dans la présente carte a pour effet de limiter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut révoquer sa décision à tout moment.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut également préciser ses souhaits en matière de transplantation.  
 Les informations précises de votre volonté concernant le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules sont disponibles sur le site internet [www.vivre-partager.ch](http://www.vivre-partager.ch), le portail Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou sur [www.swissdonor.org](http://www.swissdonor.org).

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

2. Signer la carte.

Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Schweizerische Eidgenossenschaft

Carte de donneur d'organes  
**LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN**  
**VIVRE-PARTAGER.CH**

Déclaration pour ou contre le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation

Si l'un d'eux, le préleveur d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation entre en ligne de compte :

Prénom et nom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

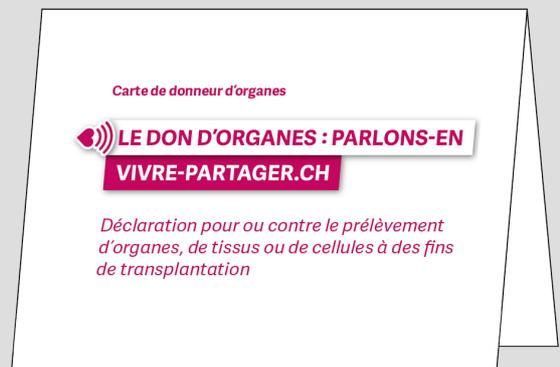
Remarques :  
 Valable pour les personnes âgées de 16 ans et plus.  
 Les art. 8 et 10 de la loi sur la transplantation servent de base à la prise de décision.  
 L'expression de la volonté contenue dans la présente carte a pour effet de limiter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut révoquer sa décision à tout moment.  
 Le donneur d'organes, de tissus ou de cellules peut également préciser ses souhaits en matière de transplantation.  
 Les informations précises de votre volonté concernant le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules sont disponibles sur le site internet [www.vivre-partager.ch](http://www.vivre-partager.ch), le portail Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou sur [www.swissdonor.org](http://www.swissdonor.org).

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

Je suis prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  OUI  
 Je ne suis pas prêt à accepter le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation :  NON  
 Je ne sais pas :  PAS SÛR

3. Plier deux fois la carte en croix...



...et la conserver avec le permis de conduire, la carte d'identité, etc.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
 Office fédéral de la santé publique OFSP



*Declaracion pour ou contre le prélèvement  
d'organes, de tissus ou de cellules à des fins  
de transplantation*

## LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN VIVRE-PARTAGER.CH

Carte de donneur d'organes

### Remarques :

Veillez informer vos proches de votre volonté concernant le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.

Les art. 8 et 10 de la loi sur la transplantation servent de base à l'expression de la volonté contenue dans la présente carte.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur [www.vivre-partager.ch](http://www.vivre-partager.ch), le portail Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ou sur [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org).



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP



### Si, à mon décès, le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation entre en ligne de compte :

Prénom et nom

Date de naissance

Date/signature

- Je dis **OUI** à tout prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules et aux mesures médicales préliminaires qui y sont liées.
- ou**  Je dis **OUI** au prélèvement des organes, tissus ou cellules ci-après et aux mesures médicales préliminaires qui y sont liées :
- cœur  poumons  foie  reins  
 intestin grêle  pancréas (îlots)  cornée  
 valves cardiaques et vaisseaux sanguins  autres tissus et cellules.

- ou**  Je dis **NON** au prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.

- ou**  La **PERSONNE DE CONFIANCE** ci-après prendra la décision quant au prélèvement :

Prénom et nom de la personne de confiance

Adresse

Téléphone



### Si, à mon décès, le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules à des fins de transplantation entre en ligne de compte :

Prénom et nom

Date de naissance

Date/signature

- Je dis **OUI** à tout prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules et aux mesures médicales préliminaires qui y sont liées.
- ou**  Je dis **OUI** au prélèvement des organes, tissus ou cellules ci-après et aux mesures médicales préliminaires qui y sont liées :
- cœur  poumons  foie  reins  
 intestin grêle  pancréas (îlots)  cornée  
 valves cardiaques et vaisseaux sanguins  autres tissus et cellules.

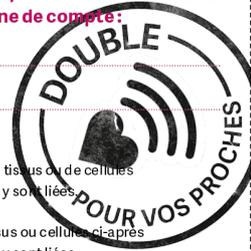
- ou**  Je dis **NON** au prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.

- ou**  La **PERSONNE DE CONFIANCE** ci-après prendra la décision quant au prélèvement :

Prénom et nom de la personne de confiance

Adresse

Téléphone



*Declaracion pour ou contre le prélèvement  
d'organes, de tissus ou de cellules à des fins  
de transplantation*

## LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN VIVRE-PARTAGER.CH

Carte de donneur d'organes

### Remarques :

Veillez informer vos proches de votre volonté concernant le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.

Les art. 8 et 10 de la loi sur la transplantation servent de base à l'expression de la volonté contenue dans la présente carte.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur [www.vivre-partager.ch](http://www.vivre-partager.ch), le portail Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ou sur [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org).



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

